

Le SIT lance une campagne

# Contre la flexibilité dans la vente

Le SIT lance une vaste campagne qui vise à dénoncer et contrecarrer les problèmes liés à la flexibilité. Si cette campagne se focalise dans un premier temps sur le secteur du commerce, elle pourrait par la suite s'étendre à d'autres secteurs.

Cette campagne fait suite à un double constat syndical. D'abord, et malgré une couverture conventionnelle importante à Genève, la flexibilité continue d'augmenter et son contrôle au sein des entreprises s'avère extrêmement difficile. Le rythme de travail imposé par les employeurs ainsi que la disponibilité qu'ils exigent du personnel ont des effets désastreux sur la santé des employé-e-s.

Par ailleurs, et bien que le secteur de la vente compte encore parmi les plus précaires, plusieurs offensives patronales ont actuellement lieu afin d'élargir les plages horaires d'ouverture des commerces. C'est le cas au niveau national, mais également au niveau cantonal. Au niveau fédéral, rappelons qu'une modification de la loi sur le travail avait déjà été soumise en 2002 au peuple qui accepta l'ouverture des commerces des gares et des aéroports le dimanche. Aujourd'hui, c'est par le biais d'une initiative parlementaire que les partis bourgeois entendent autoriser l'ouverture des commerces 4 dimanches par années. Au niveau cantonal, l'offensive a également lieu puisque les milieux patronaux exigent l'ouverture quotidienne des commerces jusqu'à 20 heures et l'introduction de 2 dimanches ouvrables en décembre.

Syndicalement, il est donc plus que jamais nécessaire de dénoncer la flexibilité et d'agir afin de la contrer. Celle-ci se renforce chaque jour, par le biais notamment du recours au travail à temps partiel. Dans un secteur composé majoritairement

de femmes, de plus en plus d'employé-e se voient proposer un emploi à temps partiel. Cette politique permet aux entreprises de mieux maîtriser leurs coûts salariaux, de pouvoir compter sur un personnel disponible à la demande et coller au mieux aux besoins fluctuants de la clientèle. Engagé à mi-temps, ce personnel doit faire face à des horaires sans cesse changeants, des heures supplémentaires à la pelle et un rythme de travail qui s'intensifie un peu plus chaque jour. Rémunéré pour les strictes heures qu'il effectue, sa semaine est souvent chamboulée en dernière minute et rend impossible toute autre activité parallèle, privée comme professionnelle.

**Une campagne contre des temps partiels imposés, une réduction d'effectif et la hausse de la rentabilité**

Cette flexibilité exigée des employé-e-s de la vente pousse de plus en plus de gens vers une précarité certaine. L'irrégularité des horaires et la fluctuation des salaires mensuels nuit à la santé physique comme morale, augmente le stress au travail et rend l'organisation de sa vie privée ingérable.

Durant ces dernières années, le secteur s'est vu confronté à une concentration importante des enseignes, une disparition de nombreux petits commerces au profit de structures plus importantes et souvent présentes dans de nombreux pays. En ter-



me d'emplois et malgré une forte conjoncture, cela ne s'est pourtant pas concrétisé par une augmentation significative de postes. Au contraire, des efforts particulièrement importants ont été exigés du personnel, dont le taux de productivité a fortement augmenté. Dans le même ordre, le nombre de salariés par surface de vente a diminué. C'est donc une pression constante qui est exercée sur le personnel de la vente par un sous-effectif volontairement entretenu. Malgré encore environ 2'000 professionnels de ce secteur au chômage à Genève et un turn over important, de plus en plus de vrais postes sont supprimés au profit de petits temps partiels, engagement

d'auxiliaires voire, dans le pire des cas, par le recours à la sous-traitance.

Pour combattre cette tendance et dénoncer la précarisation des emplois du secteur de la vente, le SIT a publié un dépliant abordant les problèmes liés à la flexibilité qu'il distribuera au personnel de la vente. Parallèlement, un large sondage va être effectué auprès des vendeuses pour savoir avec précision quelles sont à leurs yeux les questions les plus problématiques. Les entreprises qui abusent de la flexibilité et l'érigent en vertu seront également dénoncées systématiquement.

Le SIT entend ainsi rappeler la réalité d'un secteur aux

conditions de travail extrêmement pénibles.

Il s'agit aussi de faire toute la lumière sur ces nouvelles politiques de management qui, au motif de se livrer une concurrence acharnée sur les prix, réduisent leurs coûts salariaux, pressent le personnel et plongent chaque jour dans une situation de plus en plus incertaine des milliers de salarié-e-s.

Si vous désirez davantage d'informations sur cette campagne ou souhaitez y participer, consultez le site [www.flexiflex.ch](http://www.flexiflex.ch) ou contactez le SIT au 022 818 03 00

Séverin Guelpa

Dans ce numéro :

**NON à la 5<sup>e</sup> révision de l'AI**

Chaque travailleuse, chaque travailleur est un-e bénéficiaire de l'assurance invalidité en puissance. La 5<sup>e</sup> révision entend réduire les coûts en faisant planer la suspicion sur tout le monde.

8

**3 x NON aux transferts d'actifs TPG, AIG, SIG**

Le 17 juin prochain, s'opposera au bradage de trois services publics, c'est se battre pour le maintien du contrôle démocratique sur les biens financés par les citoyen-ne-s.

3

**Observatoire de l'asile et de la migration**

Il s'agit de créer à Genève, puis en Suisse, un observatoire pour rendre visible la réalité cachée des réfugié-e-s et des immigré-e-s, à la suite des votations sur les lois sur les étrangers et sur l'asile.

3

**Guinée Conakry**

Nos camarades des syndicats africains ont gagné leur bras de fer avec le gouvernement... mais à quel prix! Sièges de syndicats et de coopératives mis à sac, répression...

5

**Un 1<sup>er</sup> mai combatif**

Plus de 3000 personnes ont défilé à Genève contre la 5<sup>e</sup> révision de l'AI, mais aussi pour la régularisation des sans papiers.

5

**Nouvel acte au Grand Théâtre**

Toutes les dénonciations syndicales ont été confirmées par des audits. Il s'agit maintenant que le personnel soit associé aux changements nécessaires.

6

## Doutes contre acte de foi



Et si l'on reparlait chômage ? Ce printemps est placé sous le signe de la révision de la loi cantonale sur le chômage. Comment, en sus des dispositions fédérales, un canton peut-il faire mieux et davantage, afin d'offrir aux personnes sans emploi une aide efficace et rapide ?

Le Grand Conseil va bientôt voter une loi sur laquelle le mouvement syndical devra se déterminer. Coupe à moitié pleine, ou à moitié vide ? Le débat qui a eu lieu jusqu'à aujourd'hui dans les syndicats montre un grand scepticisme face aux nouvelles mesures proposées. Tout l'esprit de la loi, tout son pari est dans la certitude que si l'on s'occupe plus tôt des chômeuses et des chômeurs, si on leur offre une formation adéquate et de qualité, on fera sensiblement reculer ce fléau du chômage.

C'est un acte de foi, qu'on nous demande. Mais on ne peut s'empêcher d'avoir un doute existentiel ...

Si le manque de qualifications et de formation est une cause du chômage, et surtout de sa durée, il n'explique pas tout. Le chômage a des causes économiques structurelles qui ne se réduisent pas à la personnalité des sans emploi, à leurs aptitudes et à leurs envies. La lutte contre le chômage passe donc d'abord et surtout par la création d'emplois aptes à satisfaire les besoins et les capacités d'une population donnée. Créer des "mesures d'accompagnement" des personnes sans emploi ne servirait à rien si cela ne débouche pas sur un marché du travail sain.

De plus, les programmes d'accompagnement qui seront proposés doivent tenir compte non seulement des besoins objectifs de l'économie en place de travail, mais aussi des aptitudes des personnes concernées, des pertes de savoir, de compétences et de confiance en soi qu'elles ont pu subir, et dont le chômage est souvent responsable. Il faut également que l'utilisation d'un second marché dans l'économie sociale et solidaire ne soit pas un fourre-tout où tout se-

rait permis. Si l'on offre des emplois de réinsertion, il faut que, même s'ils sont une mesure de formation ils ne constituent pas du travail au rabais, ou des "jobs à 1000 balles".

L'autre doute porte sur les moyens mis à disposition. Est-ce que les fonctionnaires s'occupant des chômeuses-eurs et de leur réinsertion auront les moyens et les connaissances suffisantes, les effectifs nécessaires pour remplir une tâche passablement alourdie ? Lancer des défis en fixant des délais stricts pour l'octroi de mesures de formation aux chômeur-euses est certes une bonne chose. Est-on sûr que ces promesses seront tenues ? Ou faudra-t-il dans quelques temps en rabattre considérablement en avançant que l'on a eu les yeux plus gros que le ventre ?

En faisant fi de toute démagogie, la position des syndicats sera conditionnée par les garanties qui seront données sur son application et sur le contrôle qu'ils pourront avoir pour contribuer à un bon fonctionnement.

Georges Tissot

EDITO

## Les dessous de la 5<sup>e</sup> révision de l'AI

**Cette révision de l'AI peut être résumée ainsi: beaucoup d'économies réalisées sur le dos des plus faibles, un concept d'insertion professionnelle qui ne marchera pas et un report des conséquences de la paupérisation des personnes handicapées sur les cantons et les communes...**

Voyons ça de plus près.

Le 17 avril, INSOS\* organisait à Bienne une journée de travail sur le thème des "mesures d'intégration de l'AI" telles qu'elles sont prévues dans la 5<sup>e</sup> révision. A cette occasion, les représentants de l'Office fédéral des assurances sociales insistent sur l'article 14a de la future loi qui stipule que chacun a droit à des mesures de réinsertion préparant à la réadaptation professionnelle, ce qui, en soi est positif.

Mais cette présentation de la révision n'évoque que discrètement les sujets qui fâchent, comme l'introduction d'un système de détection et d'intervention précoces, la définition plus étroite de la notion d'invalidité et le nouveau règlement en matière de droit à la rente, sans compter la renonciation au supplément de carrière lors du calcul des rentes de personnes invalides précoces, la suppression des rentes complémentaires versées aux conjoints et conjointes et enfin la durée minimale de cotisation (3 ans) pour avoir droit aux prestations. Ces mesures permettent de réaliser une "économie" de près de 500 millions de francs par année... dont 300 millions sur le dos des assurés.

En effet, sur ces 500 millions de francs, seuls 200 millions seront investis dans les mesures pour la réinsertion professionnelle. Selon quel modèle? Selon un modèle par paliers: un entraînement de la résistance d'abord, un entraînement des performances ensuite et enfin un travail comme activité de transition. On peut aussi imaginer des moments de formation mais limités dans le temps, et un "coaching" de quelques mois pour aider la personne handicapée à trouver un emploi sur le marché primaire du travail. Or les patrons d'entreprises nous le disent tous les jours: ils n'ont pas vocation à prendre en charge le handicap des personnes. Ils ne joueront donc pas le jeu de ce modèle de réinsertion sans une aide et des moyens financiers plus conséquents.

Cerise sur le gâteau: puisque la 5<sup>e</sup> révision de l'AI entraînera des restrictions financières pour les bénéficiaires, ce sera aux cantons ou communes d'intervenir, si ces personnes n'arrivent pas à joindre les deux bouts, en leur fournissant un complément d'aide sociale économique. Cela entraînera une hausse des dépenses cantonales et communales... et le passage, pour les personnes concernées du droit aux prestations à la dépendance vis-à-vis de l'assistance...

Nous ne pouvons que rejeter ce type de proposition injuste et discriminatoire, en votant massivement NON à cet objet de la votation du 17 juin prochain.

Jean-Dominique Jacquemet

\* INSOS est l'association de branche nationale des institutions s'occupant de personnes handicapées, soit plus de 800 institutions implantées aux quatre coins de la Suisse. Quelque 40.000 personnes handicapées trouvent ainsi un lieu d'habitation et de vie avec encadrement, peuvent suivre une formation professionnelle et travailler dans un cadre protégé.

### Comité SIT

Lors de sa dernière séance du 19 avril le comité SIT a:

- été informé et a débattu sur le projet de nouvelle loi cantonale sur le chômage;
- discuté des priorités des équipes syndicales hôtellerie-restauration (avec une priorité donnée à l'aide aux chômeuses et chômeurs du secteur ainsi qu'à l'instauration du 13<sup>e</sup> salaire intégral dès le 1<sup>er</sup> jour d'engagement) et commerce-alimentation-media (maintien de la CCT-cadre de la vente, CCT dans les primeurs en gros et aux Laiteries réunies);
- décidé de proposer de voter OUI aux 13 objets soumis au vote le 20 mai prochain;
- été informé des campagnes menées pour les votations du 17 juin contre la Ve révision de l'AI et contre les transferts d'actifs pour les TPG, AIG et SIG;
- décidé de soutenir le référendum contre la loi cantonale sur l'aide sociale individuelle et celui (national) sur l'imposition des entreprises;
- adopté le budget 2007 du SIT.

### Comité CGAS

Lors de sa séance du 26 avril, le comité de la Communauté genevoise d'action syndicale a:

- été informé de l'évolution du projet de loi cantonale sur le chômage;
- confirmé ses mots d'ordre pour les votations du 17 juin, en se prononçant contre le transfert d'actifs aux SIG;
- entendu une explication des raisons pour lesquelles un référendum ne sera pas lancé contre la récente loi fédérale sur l'approvisionnement de l'électricité;
- décidé, comme le SIT, de soutenir le référendum contre la loi cantonale sur l'aide sociale individuelle et celui (national) sur l'imposition des entreprises;
- fait le point sur la préparation du 1<sup>er</sup> mai.

## Pour préparer le 12<sup>e</sup> congrès du SIT

### "Apéros-débats"

18h00 - 20h00

Le monde change que ce soit au travail, dans la vie sociale, dans les mentalités, dans le contexte politique, dans la manière de militer. Comment le syndicalisme peut-il, doit-il, faire face à ces changements? Comment peut-il mieux les identifier et les comprendre? Quels sont les problèmes et les attentes qu'ils suscitent dans la population? En quoi tout cela influence-t-il le projet, la stratégie, le fonctionnement du SIT?

Pour aiguiser sa réflexion face à ces questions, dans la perspective de son congrès de décembre 2007, le SIT a organisé cinq "apéros-débats", dont quatre avec des spécialistes des domaines de l'économie, de la sociologie, de l'Etat social, des rapports hommes-femmes dans la société.

Mardi 15 mai  
**Changements dans le domaine socio-politique et syndicalisme**  
avec Jean-Michel Bonvin, professeur HES Lausanne, notamment autour des rapports entre flexibilité dans les entreprises et réglementation du marché du travail (nouvelle gestion du social et politiques publiques)

Mardi 22 mai  
**Travail féminin, flexibilité, atypisme et conciliation famille-travail**  
avec Françoise Messant, professeure à l'Université de Lausanne, notamment - autour de la problématique: travail féminin, flexibilité, atypisme et conciliation famille-travail.

De plus, le samedi 9 juin de 10h00 à 16h00 aura lieu une **Journée de discussion** pour dégager, à partir de ces débats, des pistes pour le congrès.

## Loi sur l'aide sociale individuelle (LASI)

### Le SIT soutient le référendum

**Après avoir tenté d'améliorer le projet de LASI, surtout parce qu'il contient un élément de forte baisse du montant de l'aide financière aux personnes bénéficiaires de l'aide sociale et un complément d'aide financière "au mérite", le SIT a décidé de soutenir le référendum - dont le délai est échu.**

Associé au mouvement des bénéficiaires de l'aide sociale, le SIT a dénoncé depuis fin 2005 la réduction des barèmes d'assistance (suppression des forfaits TPG et vêtements dès janvier 2006). Il s'est adressé à de, multiple reprise au Conseil d'Etat en dénonçant cette mesure non conforme à la soi-disant volonté affichée du Conseil d'Etat de ne pas réduire les prestations. Or, la première réduction des prestations du

Conseil d'Etat a été d'entériner les décisions du précédent et de couper dans les moyens des personnes les plus démunies. Différentes motions et amendements avaient été adressés au Grand Conseil pour tenter de modifier la part coupée des aides sociales et pour éviter de lier le contrat d'aide sociale (CASI: contrat établi entre le bénéficiaire de l'aide sociale et le travailleur social) à un objectif de mérite donnant droit à

une compensation allant jusqu'à 300 francs. L'évaluation de cette part de mérite est en grande partie subjective et, dans tous les cas, le montant total de l'aide demeure inférieur à celui de 2005!

L'aboutissement de ce référendum peut permettre un vrai débat sur les réalités des difficultés de personnes toujours plus nombreuses à avoir recours à l'aide sociale, indépendamment de leur volonté! Il faut s'opposer à la vague de fatalisme qui consiste à prendre d'abord aux personnes les plus démunies ce qui favorise l'exclusion.

Françoise Weber

## Palestine

### 40 ans d'occupation, ça suffit!

Depuis 1967, Israël occupe les territoires palestiniens, ce qui a entraîné des déplacements forcés et de grandes souffrances pour la population palestinienne. Le contrôle militaire instauré par les couvre-feu et l'installation de check points prive la population de sa liberté de mouvement.

La confiscation des terres agricoles palestiniennes s'accroît

au profit des colonies. Plus de 460 000 colons israéliens se sont établis à Jérusalem-Est et en Cisjordanie. L'isolement des Palestiniens s'est encore renforcé avec la construction du Mur/clôture de séparation.

Par le passé, les Juifs ont subi la plus effroyable des injustices. Aujourd'hui, les Palestiniens subissent une terrible injustice. 40 ans d'occupation, ça suffit!

#### Grande manifestation

samedi 9 juin à 14.00

Place des Alpes - Cortège vers la mission israélienne (rue de Lausanne) d'où une chaîne humaine la reliera à l'ONU (avenue de la Paix). La manifestation finira avec une fête sur la place des Nations.

## A l'occasion du sommet du G8 en Allemagne

### Prologue des mobilisations anti-G8 à Genève

**Dans le cadre des marches européennes contre la précarité et l'exclusion organisées à l'occasion du sommet du G8 à Heiligendamm, Genève organise le samedi 19 mai un grand prologue festif au bord du lac.**

Le G8 se réunira du 6 au 8 juin prochain en Allemagne. Moment où combien fondamental dans l'agenda mondial des grandes déclarations sans lendemain, ce sommet sera assurément l'occasion de beaux discours et de promesses de circonstances. Une large coordination d'organisations de lutte contre la précarité et de syndicats s'est donc créée pour organiser plusieurs marches qui afflueront de toute l'Europe vers Heiligendamm. Pour la Suisse, plusieurs étapes ont été organisées, avec prologue à Genève.

Le SIT, membre de cette coordination, vous encourage toutes et tous à venir sportivement participer au rassemblement genevois qui sera l'occa-

sion d'une marche symbolique mais également de spectacles, projection en plein air et animation musicale.

Ce rassemblement contre la précarité dénonce la dégradation constante des conditions de travail, la précarisation de plus en plus importante d'une grande partie de la population et l'augmentation des inégalités sociales. Le 17 mai sera l'occasion de rappeler les menaces qui planent sur nos droits fondamentaux, les mesures d'austérité budgétaire qui ébranlent nos assurances sociales. Par exemple l'assurance chômage et à plus court terme encore l'assurance invalidité.

Pour toutes celles et ceux qui travaillent mais aussi celles et ceux qui ne travaillent pas,

pour les Genevois-es comme pour les frontalier-es, pour les Européen-ne-s comme pour toutes celles et ceux dans le monde qui souffrent au quotidien, nous demandons

le droit au travail  
le droit à la dignité  
le droit à un salaire décent  
le droit à des rentes décentes en cas d'invalidité, vieillesse et chômage  
le droit à un permis de séjour pour chaque emploi

#### Rassemblement festif et marche symbolique

Samedi 19 mai 2007  
de 14h00 au Jardin Anglais

Suivi de:  
- représentation théâtrale  
- projection de film  
- groupes de musique

Séverin Guelpa

# Politiques de l'asile et des migrations sous la loupe

**Suite aux votations sur les lois sur l'asile (LASI) et sur les étrangers (LEtr), les discours xénophobes et racistes continuent de plus belle à envahir l'espace public...**

Pour ne plus laisser le champ libre aux campagnes populistes et haineuses anti-réfugiés et anti-étrangers impulsées par l'UDC de Blocher et pour contrer le déferlement de désinformation à l'œuvre dans notre pays, la coordination genevoise contre l'exclusion et la xénophobie passe à la contre-attaque. Son assemblée générale du 23 avril a pris deux décisions importantes.

Tout d'abord, elle a avalisé la proposition du comité de renforcer l'expérience de l'Observatoire genevois de l'application du droit d'asile et des étrangers. Son but : mettre en évidence les nombreux dérapages et abus découlant du durcissement du droit dans ces deux domaines.

L'assemblée a décidé ensuite de se doter d'un organe de contre-information sur les thèmes d'actualité afférents à l'asile et à l'immigration et de combattre idéologiquement et politiquement les propos caricaturaux, les amalgames et les mensonges qui font trop souvent la une des médias.

Il n'est en effet plus tolérable de laisser le champ libre à l'UDC et aux milieux xénophobes, qui saisissent jusqu'au moindre fait divers pour cracher leur haine de l'altérité. L'absence de riposte ne peut, à terme, qu'affaiblir le mouvement de défense des immigrés et réfugiés.

La coordination, en tant que structure unitaire regroupant plus de cinquante organisations, aspire à mieux occuper le terrain en prenant position publiquement sur les grands thèmes d'actualité et en se dotant des moyens de réagir rapidement à des propos menson-

gers ou à des statistiques manipulées, afin de faire face aux idées reçues à tout ce qui touche l'asile et l'immigration.

La campagne qui a précédé l'adoption par le peuple suisse des lois sur l'asile et sur les étrangers a montré une nouvelle fois que le grand public a une vision très partielle sur ces questions et n'a pas accès à quantité d'informations concrètes. En toute bonne foi, beaucoup de personnes ont approuvé ces lois en pensant qu'elles seraient appliquées raisonnablement. La désinformation a fait le reste. Or, déjà avant même l'entrée en vigueur de ces deux lois inhumaines en 2008, les permanences d'accueil sont confrontées à des situations dramatiques sur le plan humain. Nombreuses sont les décisions arbitraires, injustes débouchant sur des mesures d'exclusion et de répression.

**Il s'agit de créer à Genève, puis en Suisse, un observatoire pour rendre visible la réalité cachée des réfugié-e-s et immigré-e-s.**

C'est pour cela que la Coordination - au sein de laquelle le SIT est fortement engagé - a mis sur pied dès début 2007, tout d'abord à titre expérimental, un observatoire dont la mission consiste à mettre en évidence les dérapages et abus découlant du durcissement du droit d'asile et des étrangers. Sur la base d'exemples concrets, l'ambition est de rendre visible une réalité méconnue et cachée, de confondre celles et ceux qui abusent de leur autorité, mais aussi de contredire cel-

les et ceux qui ont la fâcheuse tendance à minimiser la dureté évidente des deux lois en question!

Loin d'être une nouvelle et ixième structure de défense individuelle, l'Observatoire entend s'appuyer sur le solide réseau de solidarité déjà existant - permanences sociales, juridiques, syndicales et autres organismes - pour collecter les situations les plus significatives. Sur la base de ce signalement, il sera procédé à une description minutieuse et méthodique de l'histoire de la personne, sous la forme d'une fiche signalétique dont il s'agira d'assurer l'exactitude et la lisibilité. Sous une forme respectant strictement l'anonymat des personnes concernées, les informations seront accessibles sur le site internet de la coordination ; un bulletin d'information périodique sera largement diffusé auprès des journalistes, des politiciens, des organisations et personnes concernées afin d'attirer leur attention sur les nouveaux cas mis en évidence par l'Observatoire.

Le projet genevois de l'observatoire nécessite l'apport annuel de 70'000 francs afin de garantir le financement d'un poste professionnel à 60% ainsi que les frais administratifs (un 100% serait souhaitable). Pour des raisons évidentes d'indépendance, la Coordination compte tout d'abord sur l'engagement de ses membres collectifs ainsi que de tous ses sympathisants, étant entendu qu'en deuxième temps, une fois mobilisée la société civile, des demandes de subventions seront faites auprès de divers organismes et institutions publiques.

L'expérience genevoise, si elle perdure, représentera une contribution précieuse à la mise sur pied d'un observatoire au niveau suisse dès l'an pro-



chain. La coordination étant membre de l'association nationale pour la création d'un observatoire similaire, le professionnel engagé s'intégrera par la suite au sein du dispositif suisse...

Dans l'immédiat, la campagne pour assurer le financement de l'Observatoire est lancée. Pour réussir l'entreprise, l'appui du plus grand nombre de sympathisants et de tous les membres de la coordination est nécessaire.

Cet appel s'adresse donc aussi à tous les militants et membres du SIT. Merci d'avance! Des prospectus et des bulletins de versement sont disponibles en grande quantité auprès du secrétariat de l'Observatoire: case postale 3287, 1211 Genève 3, [observatoire-ge@stopexclusion.ch](mailto:observatoire-ge@stopexclusion.ch)

Thierry Horner et Daniel Dind

## Les buts de l'Observatoire:

Voici en quelques mots les principaux buts que s'est fixé l'Observatoire de l'application du droit d'asile et des étrangers:

- Rendre visible la réalité cachée de ce que vivent et subissent de trop nombreux réfugiés et immigrés
- Présenter ce vécu sous une forme claire et précise et rendre sa description accessible à toutes et à tous
- Signaler aux médias, aux milieux politiques et aux organismes spécialisés les cas les plus flagrants
- Informer pour faire face aux idées reçues et combattre les amalgames
- Agir sur l'opinion publique en contrant les politiques de désinformation à l'œuvre dans notre pays
- Fournir des sources fiables aux parlementaires à partir desquelles ils pourront interpeller les responsables de l'application de la LEtr et de la LASI.

## Votation du 17 juin sur les transferts d'actifs

### Bradage des biens publics

**Le 17 juin prochain le peuple genevois est appelé à se prononcer sur le transfert des actifs des TPG, de l'Aéroport (AIG) et des SIG (services industriels).**

**Sous le couvert d'une opération purement comptable se cache le bradage des biens publics payés par les contribuables, une perte de contrôle de l'Etat et des risques pour les prestations de services publics et les conditions de travail.**

Sans revenir en détail sur un sujet qui a déjà été présenté ici (voir SIT-info de janvier) voici un rappel des enjeux.

Le transfert des actifs, soit la vente des bâtiments utilisés par les établissements autonomes TPG, AIG et SIG à ces mêmes établissements constitue une étape de plus du désengagement de l'Etat dans ces services publics essentiels. Les investissements effectués par l'Etat et la politique des établissements échappent ainsi définitivement aux décisions du Grand Conseil. De plus, l'expérience montre qu'il est bien plus facile de privatiser une entité publique propriétaire de ses infrastructures.

Les TPG qui sont subventionnés pour assurer leur mission de service public, vont devoir assumer une nouvelle charge d'environ 70 millions pour l'achat des bâtiments jusque-là mis à disposition par l'Etat. Alors que l'on demande toujours plus aux TPG sans augmenter leur subvention, cette nouvelle charge se traduira forcément par une augmentation des prix des billets ou des attaques aux conditions de

travail du personnel.

Plus de 50 bâtiments, la piste, les infrastructures routières de l'Aéroport sont cédés pour un montant ridicule (154 millions) alors que leur valeur intrinsèque s'élève à 1 milliard. Le patrimoine de la collectivité est bradé alors qu'un projet de loi pour privatiser l'Aéroport au Grand Conseil a été déposé et que les milieux financiers se frottent les mains à l'idée d'une future privatisation, opération catastrophique expérimentée à Zurich.

Actuellement l'Etat rembourse la dette liée à la construction de l'Aéroport pour 17 millions par an et reçoit un bénéfice de 35 millions par l'Aéroport (montant variable selon les années). Après le transfert, ce n'est plus que la moitié du bénéfice qui sera versée à l'Etat, l'autre moitié restant acquise à l'Aéroport qui remboursera lui-même la dette. Le transfert de la dette ne diminuera en rien le déficit du budget de l'Etat.

Le transfert des actifs des SIG, soumis à votation par le biais d'une loi constitutionnelle, concerne l'usine des Cheneviers, la STEP d'Aire et les in-

stallations d'alimentation des eaux de la nappe phréatique de l'Arve pour un montant de 465 millions de francs. Là encore, le transfert renforce l'autonomie de l'établissement dans un secteur où les pressions pour la libéralisation et la mise en concurrence sont féroces.

Les Chambres fédérales ont adopté récemment la nouvelle loi libéralisant en deux étapes le marché de l'électricité - faisant fi du refus populaire de 2002 - et qu'un projet de loi de droite visant à diminuer le contrôle démocratique qu'exercent les représentants des partis au sein du conseil d'administration des SIG est toujours sur le bureau de Grand Conseil. Perte de contrôle des collectivités publiques et ouverture à la concurrence, dans ce domaine là aussi, signifie remise en cause des investissements nécessaires à un service public universel à un coût accessible et égal pour tous.

**Voter 3 X NON aux transferts d'actifs TPG-AIG-SIG est un acte de résistance au néo-libéralisme et à la remise en cause des services publics, pour le maintien du contrôle démocratique sur les biens financés par les citoyens.**

Simon Descombes

## Imposition des entreprises

### Un projet injuste

**La réforme de l'imposition des entreprises vient d'être adoptée par les Chambres fédérales. Elle est unilatérale, antisociale, anti-Etat sociale et objectivement déplacée.**

Cette réforme a pour but d'alléger la charge fiscale des actionnaires, qui pourront également échapper au financement de l'AVS. Il s'agit donc d'une baisse des recettes fiscales de la Confédération et des cantons, qui fera fuir plus de capitaux vers l'étranger.

C'est pour cela que le SIT, comme l'Union syndicale suisse, a décidé de soutenir le référendum lancé contre cette réforme. L'égalité devant l'impôt est fondamentale. Or la réforme prévoit que les actionnaires seront plus imposés que sur le 60 % des revenus (dividendes, parts du bénéfice...) qu'ils tirent de leurs actions d'entreprises dont ils possèdent au moins 10%. Et pourquoi? Un maçon, une vendeuse, chaque salarié-e doit payer des impôts jusqu'au dernier centime de son revenu. Pourquoi faudrait-il prendre désormais des gants pour ces 40'000 à 60'000 nanté-e-s? Quelle injustice!

Qui plus est, les syndicats n'ont cessé de se battre ces dernières années pour des hausses de salaires. Or souvent, les succès engrangés ont été réduits à néant par une politique fiscale injuste. Cette spirale doit être stoppée, car ménager les riches se ferait à nouveau sur le dos du commun des mortels. En effet, ou bien la tendance à augmenter la charge fiscale des salarié-e-s - par

exemple par un transfert des impôts directs aux impôts indirects et par l'augmentation des taxes - continuera à s'imposer, ou bien l'Etat social va être démantelé et c'est à nouveau chacun-e qui en fera les frais.

En soutenant le référendum il s'agit aus-si de faire pièce à une revendication encore plus dangereuse d'Avenir Suisse, le groupe de réflexion créé par les principales multinationales du pays. Avenir Suisse prône en effet une nouvelle répartition de la charge fiscale, à savoir: une imposition plus faible, voire nulle, des revenus du capital, contrairement aux revenus du travail, les salaires. Et ce n'est pas là uniquement de la musique d'avenir. Le Département fédéral de l'économie étudie actuellement ces revendications. Accepter la réforme de l'imposition des entreprises, c'est par conséquent préparer la voie qui nous mènera à ce que veut Avenir Suisse.

**Voilà pourquoi il faut signer et faire signer le référendum contre la réforme de l'imposition des entreprises.**

(d'après USS)

Des feuilles de signatures sont disponibles au SIT ou sur le site du syndicat.

## Hasta luego, David!



Quatre ans, ça ne paraît pas bien long. Et pourtant, qu'est-ce qu'on en fait comme choses, en quatre ans, surtout - comme dans le cas de David Arosa - cela faisait un certain temps que l'on était déjà sur le même terrain. Militant du secteur de la construction, David avait été engagé comme secrétaire syndical en mars 2003, avec une tâche principale : faire, avec son camarade Kadri, la tournée des chantiers. Pas de tout repos : il faut tourner et tourner sans cesse, sous les intempéries quand il s'agit de faire arrêter le boulot pour que les ouvriers puissent se mettre à l'abri, sous un soleil de plomb quand il faut rencontrer les travailleurs du bâtiment, traverser la ville et la campagne sans repos en essayant d'oublier la circulation... Et

surtout discuter, convaincre, gagner la confiance de ces travailleurs de force qui ont montré à plusieurs reprises leur volonté et leur capacité à se battre pour défendre leurs conditions de travail, pour gagner une retraite anticipée bien méritée. Les convaincre que le choix syndical est le bon.

Mais parfois la vie ne se planifie pas comme sur du papier réglé. Et David a décidé de rentrer dans son Espagne d'origine avec sa famille au meilleur moment possible.

Nous regretterons ton amabilité, ton sourire, mais aussi ton engagement. Merci, David, pour tout ce que tu as fait pour le SIT et les travailleurs de la construction.

Le secrétariat SIT

## Deux camarades s'en vont

### Ciao Alfiero, salut Alain!



vint responsable de la section du SIB et participa également longtemps au bureau de la CGAS.

Avec des qualités différentes, des complémentarités, ce sont des collègues avec lesquels il a fait bon collaborer... ou parfois s'affronter. Toujours pour rechercher les meilleurs moyens de défendre les intérêts des salarié-e-s, en évitant toute démagogie que tous deux n'aiment pas.

Deux étrangers... mais deux vrais genevois sans qui le syndicalisme de canton ne serait pas tout à fait ce qu'il est, sans qui la défense des travailleuses et travailleurs aurait beaucoup perdu.

Au revoir, camarades, merci pour ce que vous avez fait pour le mouvement ouvrier! Nous savons que votre retraite sera active toujours dans le même sens.

Leur contemporain qui, lui, reste (!): **Georges Tissot**



Alfiero Nicolini, arrivé d'Italie à l'âge de 17 ans comme mécanicien, a été de toutes les luttes dans la métallurgie des années 70.

Devenu secrétaire FTMH, il représentera celle-ci (puis Unia) au sein de la CGAS, dont il sera membre du bureau, puis président à l'époque où le SIT rejoignait la faïtière des syndicats genevois.

Alain Lamat, venue de France et actif dans la chimie, de-

## 13<sup>e</sup> salaire pour toutes et tous!



Savez-vous pourquoi le taux de rotation dans le secteur de l'hôtellerie et restauration est le plus élevé?

Savez-vous que l'absence de 13<sup>e</sup> salaire dès le premier jour favorise cette rotation, donc l'instabilité de votre poste de travail?

Notre engagement est indispensable à la réussite de la campagne pour l'obtention du 13<sup>e</sup> salaire à 100% dès le premier jour.

Pour que cette campagne de sensibilisation menée par le syndicat SIT dans le cadre de la revendication nationale

puisse se réaliser, nous avons besoin de votre participation.

Prenez contact avec le secrétariat SIT de l'hôtellerie-restauration.

## Guinée Conakry

### Les syndicats ont gagné, mais à quel prix...

La Confédération Nationale des travailleurs guinéens et ses alliés syndicaux locaux ont gagné la partie : au terme de deux mois de grèves et de manifestations dans l'ensemble du pays, le gouvernement a cédé et accepté les changements politiques demandés par nos camarades : le président Conté, après de nombreuses tergiversations, a accepté de créer un poste de premier ministre pour le pays et de le confier à un homme qui fait l'unanimité dans la société civile.

Mais le prix payé est terrible : plus de 120 personnes ont été tuées, soit lors de manifestations dans les rues des centres urbains, soit lors de descentes de l'armée dans les quartiers, à la recherche des principaux organisateurs de ce front populaire du refus. Ainsi le siège de nos camarades de la CNTG a été mis à sac, le mobilier cassé ou volé, les permanents blessés à coups de crosses de fusils ou de coups de baïonnettes...

La coopérative de courtièreres que notre partenaire avait mis en place depuis plusieurs années a été cambriolée et les machines à coudre ont disparu, ainsi que les matières premières...

Le soussigné a rencontré dernièrement Rabiatou Diallo, de passage à Genève pour témoigner de la violence de la répression d'un peuple qui ne demande rien d'autre qu'un peu plus de démocratie et de respect de ses droits de citoyens et de travailleur. Face à une inflation monétaire non contrôlée, le salaire des travailleurs devient complètement dérisoire. Il n'y a plus de crédit possibles, parce que les



caisses des banques sont vides. Les institutions ne fonctionnent plus sans une corruption des agents du secteur public. Les transports deviennent difficiles, parce que leur prix est élevé, compte tenu de l'état des routes et du prix des carburants...

Mais la Secrétaire générale de la CNTG ne renonce pas : elle remet l'ouvrage sur le métier et nous demande de l'aider : par le biais de la coopération technique et avec le relais de la Fédération genevoise de coopération, le SIT va mettre à disposition de la CNTG des fonds pour développer trois volets de son action :

- la formation de 40 femmes leaders syndicales, afin de ren-

forcer leurs capacités de gestion du syndicat, des systèmes de micro crédits et des coopératives et de développer leurs connaissances en matière de droit du travail;

- l'octroi de micro crédits à 200 femmes du secteur de l'économie informelle;

- la création d'une seconde coopérative pour 40 courtièreres

Ce n'est qu'un début mais qui, s'il est couronné de réussite, sera suivi d'autres projets de partenariats économiques et syndicaux.

Mais ce projet a été préparé et initié avant tous les événements ci-dessus décrits, et aujourd'hui, il apparaît nécessaire à la Commission de solidarité internationale du SIT de trouver auprès des membres des syndicats genevois un peu d'argent pour aider nos camarades guinéens dans la reconstruction et le rééquipement de leurs locaux saccagés. Vous pouvez y contribuer en nous envoyant votre participation financière au compte N° 12-3534-6 - SIT Genève (avec mention : CNTG-Guinée). Un grand merci d'avance pour votre générosité.

Jean-Dominique Jacquemet



# Un 1<sup>er</sup> mai combatif

Plus de 3000 personnes ont défilé à Genève contre la 5<sup>e</sup> révision de l'AI, mais aussi pour la régularisation des sans papiers.

Photos SIT



12 mai 2007

## Journée du commerce équitable

A travers le monde, du Japon au Népal en passant par l'Allemagne, de nombreux acteurs du commerce équitable proposent le samedi 12 mai des événements et des activités pour promouvoir le commerce équitable.

La première journée mondiale du commerce équitable a été lancée par le réseau européen des Magasins du Monde (NEWS) en 1996. En 2001, IFAT (International Fair Trade Association), qui réunit des organisations de producteurs et des importateurs du commerce équitable originaires de 70 pays, a rejoint cette initiative et cette journée a acquis une dimension mondiale.

Un débat public sur le thème "Le commerce équitable est-il compatible avec la grande distribution?" a lieu vendredi 11 mai au Sputnik. Il s'inscrit dans le cadre de la semaine du commerce équitable organisée par les magasins genevois spécialisés\* dans ce type d'économie solidaire. Le débat, précédé d'un spectacle satirique sur les multinationales de l'agroalimentaire, mettra face à face différents intervenants issus de l'Institut Universitaire d'Etudes du Développement, TerrEspoir, ATTAC, Genève Tiers-Monde et la Chambre de l'économie sociale solidaire (APRES).

Le samedi 12 mai les Magasins du Monde se font le relais des producteurs boliviens et lancent une campagne d'information sur le quinoa.

Plante de la famille des ché-

nopodes comme l'épinard et la bette, le quinoa se cultive

depuis la nuit des temps sur les hauteurs de la Cordillère des Andes, jusqu'à 4000 mètres d'altitude. Extrêmement riche en valeurs nutritives, et particulièrement adapté aux sols arides, au froid et à la sécheresse, le quinoa était, avant la "découverte des Amériques", le principal aliment de base des peuples indigènes andins.

Le quinoa vendu dans les Magasins du Monde est de qualité bio. En Bolivie, dans les années 1980, plusieurs organisations régionales de petits producteurs de quinoa ont créé l'association Anapqui. Grâce à son partenariat avec le commerce équitable qui garantit de meilleurs prix et une redistribution des bénéfices aux paysans membres, Anapqui a pu consolider ses structures, développer ses services aux membres et jouer un rôle de pionnière dans l'agriculture biologique en Bolivie. La valeur ajoutée de son produit se trouve renforcée par le développement d'installations de transformation et d'emballage. Anapqui s'efforce également de valoriser le quinoa sur le marché local.

\* Le Fairness Shop-Caritas, le Balafon, Boutique Ayni et les Magasins du Monde (Mag'-Grottes, Magas', Calebasse)

Olivia Firmann

dessin: Adrienne Bramann

Infos sur [www.mdm.ch](http://www.mdm.ch)  
ofirmann@mdm.ch



**Les formations de l'université ouvrière de Genève**

**Vous exercez le métier de concierge d'immeuble à Genève,**

l'UOG vous propose une formation continue qui part de votre expérience et vous permet d'acquérir des outils concrets de travail, concernant:

- les différentes facettes du métier de concierge,
- la communication, la prévention et la gestion des situations difficiles,
- la connaissance du réseau, des personnes et institutions ressources,
- l'hygiène, la santé et la sécurité au travail,
- la protection de l'environnement.

Les intervenant-e-s sont des professionnels dans ces domaines, spécialistes et praticiens de leur sujet.

**Durée:** 111 heures sur l'année scolaire 2007-2008, du 31 août 2007 au 31 mai 2008  
**Périodes:** toutes les deux semaines, hors vacances scolaires  
**Prix:** Fr. 750.- qui peuvent être couverts par le Chèque annuel de formation.  
Fr. 750.- sont à la charge de l'employeur du/de la participant-e. (L'UOG se charge de faire les démarches auprès de l'employeur).

**Inscription:** jusqu'au 22 juin 2007, prenez contact avec l'UOG:

Université Ouvrière de Genève  
Place des Grottes 3 - 1201 Genève  
Tél. 022 733 50 60

**Le commerce équitable**

- Est un partenariat d'échange commercial basé sur le dialogue, la transparence et le respect et qui tend vers plus d'équité dans le commerce international.
- Contribue au développement durable en offrant de meilleurs termes d'échange et en assurant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, notamment au Sud de la planète.
- Crée de nouveaux débouchés pour commercialiser leurs produits agricoles et artisanaux.
- Vise une meilleure solidarité au Nord et Sud.

**Les critères du commerce équitable tiennent compte de l'humain et de l'environnement**

- Acheter le plus direct possible.
- Payer un prix juste.
- Privilégier une relation commerciale à long terme.
- Encourager les producteurs à l'autonomie.
- Préfinancer partiellement la production.
- Travailler d'abord avec les producteurs parmi les plus dévalorisés.
- Refuser systématiquement une quelconque forme d'esclavage ou de travail forcé.

## Signature d'une CCT

Le 2 mai dernier, le SIT a conclu une nouvelle convention collective de travail (CCT) pour le personnel de la crèche La Cigogne, qui entre en vigueur avec effet rétroactif au 1er janvier 2007.

Suite à une intervention du SIT, une première étape avait

déjà été franchie en 2002 et permis une première revalorisation du salaire d'une partie du personnel. Cette deuxième étape a permis à la crèche intercommunale d'entrer dans un processus de négociation en vue d'améliorer plus substantiellement les conditions de travail. La CCT est construite sur le même modèle que celle pour le personnel des institutions subventionnées par la Ville de Genève. Toutefois, elle comprend quelques différences. Le personnel reste affilié à la Caisse de prévoyance CIA et ne dispose pas du Fonds décès, car l'institution est trop petite pour permettre la viabilité d'un tel Fonds. Par ailleurs, la grille salariale est identique à celle de la CCT mentionnée ci-dessus, mais augmentée d'une heure car le personnel travaille 40 heures au lieu de 39 heures (modèle CCT Lancy). Dernière différence, le modèle de gratification pour année de service et de prime d'ancienneté diffère et est sensiblement moins bon que celui de la CCT de référence.

Le personnel, pour qui le résultat de cette négociation représente une nette amélioration de ses conditions de travail, a accepté la signature de cette CCT. En raison de ces différences, le SIT a décidé de signer cette CCT pour un an seulement et de demander la poursuite des négociations sur les points qui demeurent encore insatisfaisants.

Valérie Buchs



## Contre des engagements sous contrat privé: pétition

En moins d'une semaine, le personnel des EPSE (établissements publics socio-éducatifs pour personnes handicapées), du CIP (Centre d'intégration professionnelle) et de l'Atelier des Cordiers a réuni les signatures de plus des trois quarts des collègues pour dénoncer la possibilité d'engager du personnel sous contrat de droit privé.

Cette pétition a été adressée le 27 avril au Grand Conseil par une délégation du personnel déterminée à poursuivre ses actions de mobilisation. Le personnel, soutenu par les syndicats SIT et SSP, réclame un statut unique pour tout le personnel qui sera engagé dans la future nouvelle structure. Actuellement le personnel de ces trois institutions publiques qui seront fusionnées en 2008 est au bénéfice du statut du personnel de la fonction publique (B 5 05). Le Conseil d'Etat a donné garantie que ces statuts perdureront.

Toutefois, le projet de loi qui prévoit la réunification de ces établissements publics stipule dans son article 43 (a)2) que du

personnel peut être engagé sous statut privé! Le projet adapte un article de l'actuelle loi du CIP qui prévoit d'engager du personnel (les usagers des ateliers en particulier ou le personnel dévoué à la production stricte) sous contrat de droit privé et étend cette disposition. Il précise "les personnes handicapées, les employés et les ouvriers travaillant à la production dans les ateliers, engagés et rémunérés par EPI (le nouvel établissement ndlr), sont soumis à des dispositions particulières fixées par le conseil d'administration en application du droit privé".

**Un projet de loi qui laisse la porte ouverte à une discrimination.**

Historiquement, des aides à la production du CIP étaient engagés sous contrat privé (CO). Ce personnel était appelé "ouvrier de production" puis désormais "agents technique". Mais depuis longtemps les "agents techniques" du CIP font entièrement partie du per-

sonnel du CIP et d'encadrement. Il n'y a aucune raison que ce personnel soit traité différemment du reste du personnel du CIP (pas d'assurance perte de gain, vacances minimales, etc). Cette "erreur historique" doit être corrigée au plus vite et avant la fusion.

Le projet de loi (9955) qui permet la réunification des institutions doit abolir cette mention erronée. Celle-ci laisse la porte ouverte à l'engagement de personnel sous un statut privé dans un établissement qui est public et qui, selon le Conseiller d'Etat François Longchamp, se veut exemplaire! Mauvais point pour lui que de laisser la porte ouverte à une telle discrimination possible.

La pétition a donc remporté un très grand soutien du personnel en un temps record. Le personnel des établissements démontre ainsi qu'il n'est pas dupe et que pour donner son accord à une fusion, ce genre de glissement "copier coller" de loi, bientôt caduc avec la fusion, doit être évité!

Françoise Weber

## Grand Théâtre

# Des audits accablants donnent raison aux syndicats

Face aux dysfonctionnements graves dénoncés par le personnel du Grand Théâtre et les syndicats, la Ville et la Fondation du Grand Théâtre ont décidé de mandater deux entreprises pour un audit. L'une, Sherwood Alliance, a examiné l'adéquation entre les prestations offertes et les ressources disponibles, tandis que l'autre, Créalyse, a travaillé sur les structures institutionnelles, l'organisation interne et la gestion du personnel.

En novembre dernier, le personnel avait décidé en assemblée générale de s'engager dans ce processus, car il avait la volonté de témoigner des souffrances vécues au sein de cette institution. Les syndicats SIT et SSP, ainsi que la commission du personnel, y avaient été mandatés pour choisir les auditeurs, assurer un suivi et négocier la mise en œuvre des recommandations. Un protocole d'accord avait été signé dans le but de garantir un processus tripartite entre la Ville, la Fondation et les organisations du personnel. Le personnel s'est énormément investi pour faire connaître les difficultés auxquelles il est quotidiennement confronté, et ce sont finalement 151 personnes qui ont pu faire part de leur témoignage sur le fonctionnement de l'institution.

Tout au long de ces audits, les pressions se sont succédées, en particulier de la part de la Fondation et de la Direction du Grand Théâtre. Déclarations impétives à la presse, démission et transfert opportunistes de cadres, rumeurs, toutes les ficelles ont été utilisées pour tenter de faire obstacle à la mise en lumière des responsabilités. A plusieurs reprises, les syndicats ont été mis devant le fait accompli par la Ville et la Fondation, notamment lorsqu'elles ont décidé de renoncer à la présentation d'une première version des rapports d'audit aux signataires du protocole et de rendre publics ces rapports via internet le jour même de la présentation des conclusions. Cette précipitation n'a pas per-

mis d'opérer une dernière vérification avant la publication du rapport, en particulier au sujet du respect de la confidentialité. Profitant de ces couacs, la Fondation et la Direction du Grand Théâtre ont cherché à discréditer le rapport de Créalyse, qui met en lumière les très graves lacunes dans la gestion de cette institution et les très lourdes responsabilités des cadres dans le dysfonctionnement actuel.

**Les audits confirment les dénonciations du SIT. Le personnel doit être associé au changement**

Présentés le 2 avril dernier, les deux rapports convergent et confirment ce que le SIT dénonçait depuis deux ans déjà. Ils mettent en lumière la banalisation du mobbing et du harcèlement sexuel, des attitudes qui portent atteinte à la dignité du personnel (sexisme, homophobie, racisme), la multiplicité des contrats qui engendre une inégalité de traitement entre le personnel de la Ville et de la Fondation, des problèmes de sécurité au travail, une absence de planification qui provoque stress et surcharge de travail, une hiérarchie irrespectueuse et présentant de graves lacunes de gestion, une mauvaise articulation entre la Ville et la Fondation.

Au-delà des problèmes de forme, le personnel, réuni en assemblée générale le 17 avril, a considéré que ces rapports donnaient une image réelle de la situation du Grand Théâtre et décidé à une forte majorité d'accepter ces deux rapports. Il a mandaté les syndicats et la commission du personnel pour négocier la mise en œuvre des mesures de réorganisation nécessaires. De leur côté, le Directeur général et les Président et Vice-président de la Fondation continuent à s'enfoncer dans le déni. Refusant d'admettre leurs responsabilités dans cette débâcle, ils multiplient les manœuvres dilatoires et les

déclarations outrancières. Des séances de négociation ont été mises sur pied pour donner suite aux recommandations de ces audits. Elles réunissent les deux employeurs, les syndicats et la commission du personnel. Il a doré et déjà été décidé de réintégrer les deux tapissières-accessoiristes, qui avaient injustement été déplacés suite à leur plainte contre un collègue ayant des attitudes de harcèlement. Il convient de rappeler que ce collègue avait ensuite été promu à la fonction sous-chef, qu'il s'était à nouveau permis un comportement intolérable à l'égard d'une stagiaire et qu'il avait finalement été contraint à partir. Cette affaire avait aussi révélé l'inadéquation de l'enquête administrative pour traiter des plaintes en matière d'atteinte à la personnalité.

Par ailleurs, ce groupe a mandaté l'OCIRT et la SUVA pour prendre des mesures urgentes afin d'assurer la sécurité au travail. Il a aussi décidé de fonctionnariser six personnes et d'examiner les autres fonctions susceptibles de l'être, de réévaluer la fonction d'huissier et de cintrier, de mettre à disposition du personnel un système de médiation externe. D'autres questions doivent être traitées dont, notamment, la négociation du statut du personnel de la Fondation, l'établissement d'un organigramme et de cahiers des charges, le renouvellement du personnel de direction, la réorganisation des services qui dysfonctionnent, l'adoption de vrais droits syndicaux et une représentation du personnel au Conseil de Fondation, le réexamen d'autres cas de licenciements et de départs forcés, l'établissement d'un programme de formation continue, l'examen des structures institutionnelles, etc. Un programme chargé, qui ne pourra avoir des chances de succès que si le personnel et les syndicats sont clairement associés aux changements.

Valérie Buchs

## Assistant-e-s socio éducatifs-ves

# La formation se développe dans ces nouveaux métiers

La formation des ASE (apprentissage en 3 ans - CFC - qui peut se faire théoriquement en école ou par contrat d'apprentissage) se développe dans tous les cantons et à Genève. Sur le terrain ça va moins vite. La définition de ce nouveau métier dans le champ du social n'est pas encore au point. Sa rémunération non plus. Mais toujours plus d'employeurs comptent employer des ASE et des apprenti-e-s ASE.

Les partenaires sociaux (employeurs, associations, syndicats, etc) se sont enfin mis d'accord pour un descriptif général du métier ou de la fonction des ASE. Cette définition large comprend le champ général d'ASE généraliste. La difficulté a été de déterminer le niveau de responsabilité et d'autonomie puisque cette fonction est à imaginer et que ces paramètres déterminent le salaire. Les syndicats SIT et SSP se sont adressés au Conseil d'Etat pour demander une classification provisoire immédiate de ce nouveau métier.

Genève a pris l'option de former des généralistes ASE (il existe 4 options: généraliste, domaine du handicap, domaine de l'enfance, domaine des personnes âgées animation). La formation de généraliste est importante pour permettre la mobilité et parce que les "frontières" entre les activités et les domaines sont floues.

Une nouvelle classe plein temps école sera ouverte à Genève. C'est donc la troisième volée d'étudiant-e-s ASE. L'attrait pour ce métier est grand et les places en école sont limitées. L'ouverture d'une classe en dual en septembre est une nouveauté. Pour la première fois, les employeurs des do-

maines du handicap, de l'animation pour personnes âgées, des services sociaux, de l'enfance engageront des apprenti-e-s.

**L'attrait pour ce métier est grand et les places en école sont limitées.**

Après de longues discussions, les employeurs ont été convaincus de la nécessité d'engager si possible des apprenti-e-s ASE qui seront des ASE de généralistes. Pour cela ils doivent accepter que les apprenti-e-s puissent être libérés pour faire des stages dans d'autres domaines auprès d'autres employeurs. Par exemple, si l'employeur engage un apprenti dans un organisme pour handicapés, l'apprenti-e peut faire des stages dans deux autres domaines (enfance, animation ou personnes âgées). Avec l'aide de l'école (CÉFOPS), un système de grille horaire a pu être mis en place. Le contrat d'apprentissage est signé avec l'employeur principal, et les deux autres employeurs qui occuperont l'apprenti durant 4 mois en 2e année et 4 mois en 3e année figurent sur le contrat. Les heures de cours seront plus nombreuses en 1re année. Cette forme de "réseau d'entreprise" est à l'essai et actuellement informelle.

Avec la mise en place de contrat d'apprentissage d'ASE, les syndicats et les employeurs doivent organiser la formation d'experts et de commissaires d'apprentissages.

Dans les autres cantons romands, de nombreuses classes s'ouvrent, souvent pour des apprenti-e-s dans un champ

spécifique (enfance, handicap...). Toutes les écoles romandes préconisent un plan de formation pour faciliter la formation de généraliste qu'elles sont en train d'unifier.

En ce qui concerne la validation des acquis, une information sera donnée prochainement au personnel qui travaille dans les institutions sociales sans certification/diplôme sur la possibilité de faire valider ses acquis pour obtenir une reconnaissance de son parcours professionnel et un équivalence de diplôme. La validation des acquis est possible pour tous les adultes, en fonction de leurs expériences.

La loi sur la formation professionnelle fédérale permet la mise en place d'Attestation fédérale (une formation de 2 ans) pour toutes les professions dont le social et la santé. Le niveau de formation et de diplôme est très inférieur à un CFC. Cette attestation peut être pertinente dans les domaines de soins (pour les aides-soignantes), en revanche elle ne l'est pas pour le champ du social. La Confédération imagine une Attestation santé/social commune. Actuellement tous les cantons romands refusent.

Françoise Weber

## CCT AGOER

Les employeurs viennent d'annoncer aux syndicats SIT et SSP leur décision de reconduire la CCT 2007 à fin 2008. Une bonne nouvelle compte tenu du contexte très difficile et flou lié aux subventionnements. Il est important d'entamer des discussions sur la CCT indépendamment des menaces financières.



# NON à la 5<sup>e</sup> révision de l'assurance invalidité

**L'objectif clairement affiché de la révision est de faire des économies sur le dos des malades et des personnes en situation de handicap, avant même d'avoir voté un financement additionnel afin que l'AI ne continue pas cumuler des dettes.**

Les sources de financement auraient dû être recherchées depuis longtemps, afin d'éviter une pareille situation. La discussion a finalement eu lieu, mais elle n'a pas abouti, la proposition d'une hausse de la TVA (taxe en défaveur encore des salarié-e-s), acceptée sur le principe, a été refusée pour le moment à cause d'une divergence sur la durée de cette hausse. Donc, actuellement, l'AI n'a toujours pas de moyen financier pour mettre en place toutes les mesures prévues pour que le travailleur-euse reste dans un poste de travail.

## Les principaux changements de la loi et leurs conséquences catastrophiques

C'est tout d'abord la suppression d'un certain nombre d'acquis pour les personnes en situation de handicap, à savoir la rente complémentaire pour les conjoint-e-s, le supplément de carrière pour les personnes âgées de moins de 45 ans, la diminution de la prestation pour enfant de bénéficiaire d'indemnité maladie et la hausse de la durée minimum de la cotisation à l'AI, qui passe de 1 à 3 ans.

Dans un premier temps il y a la détection précoce, qui sera rendue possible sur dénonciation du cas après quatre semaines d'arrêt maladie, auprès de l'office de l'assurance invalidité. La communication doit se faire par écrit, par un proche, les assureurs, l'employeur, le médecin traitant. Même si la personne malade n'est pas d'accord, le secret médical peut être brisé, ce qui est une grave atteinte à la protection des don-

nées. Des médecins à Genève s'insurgent contre ce principe qui est à même de détruire la confiance établie avec le médecin. Cette confiance est à la base de la réussite d'une thérapie. Il est donc fondamental que le médecin refuse de lever le secret médical si la personne concernée n'a pas donné son aval, sinon son employeur pourra prendre connaissance de l'ensemble de ses maladies.

A la fin de son enquête, l'AI pourra donner l'ordre au travailleur-euse de s'annoncer auprès d'elle. Ensuite elle pourra également ordonner un traitement, pour que la personne puisse "obtenir à nouveau sa capacité de gain", qui est une notion totalement différente à celle de "retrouver sa santé". Le/la travailleur-euse aura l'obligation de tout faire pour réduire le dommage, et il sera possible de lui imposer "tout ce qui est raisonnablement exigible", même un traitement médicamenteux. Cette notion est aussi très importante, car c'est à la personne de démontrer que ce qu'on lui a fait faire n'était pas raisonnablement exigible. En d'autres termes, elle supporte le fardeau de la preuve, alors qu'on ne lui demande même pas son avis.

Quand la loi parle d'obligation, autre nouveauté dans cette loi, il y a l'apparition des sanctions, sur le dos de personnes fragilisées. Ce principe arrive tout droit de la tendance à vouloir "faire tâter du bâton" dans toutes les assurances, à l'instar de celle du chômage. Vous n'arrivez pas à vous faire sur mesure une place de travail ? Vous êtes incapable de convaincre l'employeur ? ... allons un petit effort voyons ! Plus sérieusement les sanctions pourront être une réduction de la rente voire même son refus.

Pour ce qui est des mesures d'intervention précoces, la loi a prévu des adaptations du poste de travail, de l'aide au placement, à l'orientation professionnelle, etc. Ces mesures peuvent à nouveau être imposées, mais ne constituent par contre pas un droit, le travailleur-euse ne peut pas les demander de lui-même s'il en ressent la nécessité. Un montant maximum de 20'000 francs par cas peut être octroyé. Il est évident que l'AI n'a aucun moyen pour obliger l'employeur à appliquer les mesures qui sembleraient raisonnables, et qu'il y a même le risque que le travailleur-euse se fasse licencier et devienne un chômeur-euse ou "Rmcaïste". Il n'y a donc aucune protection contre les licenciements durant toutes les mesures.

Il y a également un bataillon de mesures de réadaptation et de réinsertion, qui pourraient dans ce cas être demandées par la personne assurée, et qui peuvent aller d'une mesure d'occupation à des activités favorisant la volonté de travailler, la tolérance à la frustration, l'organisation de la vie professionnelle, etc. Autrefois, "la réadaptation primait sur la rente", maintenant il y a la volonté claire de faire de "la réadaptation plutôt que la rente".

L'accès à la rente est devenu beaucoup plus difficile, les conditions sont plus strictes.

## La 5<sup>e</sup> révision déjà appliquée en partie sans l'accord du peuple

Il y a déjà des offices AI qui ont plus que durci le ton, des médecins qui ont baissé les bras en disant d'avance que vous n'avez aucune chance d'obtenir une rente et qu'il faut aller les rechercher par la manche pour qu'ils se mettent à faire les rapports qu'il faut - sinon la situation est vraiment désespérée et les souffrances très nombreuses. Il y a déjà des juges qui ont rendu des jugements sur la notion de "objectivement surmontable" et qui ont donc durci le ton et l'interprétation de ce qui est une maladie selon la 5<sup>e</sup> révision avant même sa mise en vigueur. Pour information vous pouvez consulter ces Arrêtés du Tribunal fédéral: ATF du 24.08.05 cause 1752/04, ATF 130 V 350.

CB

Jusqu'à maintenant, pour obtenir une rente il fallait avoir un taux d'invalidité de 40% minimum, avec une atteinte diagnostiquée grave dès le départ, donc durable, ou qui a duré un an au minimum. La nouvelle loi stipule qu'il faut avoir épuisé tout le catalogue des mesures de réadaptation, et avoir un taux d'invalidité de 40%, avec en plus une incapacité de travail qui soit objectivement insurmontable. Le "objectivement" est également une notion nouvelle qui donne la possibilité - selon le large pouvoir d'interprétation du médecin - de dire si une maladie est vraiment ressentie douloureusement, ou si elle est mentale sans si dérangeante que cela. En fait, cela ferme la porte à un

très grand nombre de maladies difficiles à stabiliser. La période avec une rente pourrait permettre de reprendre pied et de bénéficier du droit à être dans un centre de jour par exemple. Les maladies qui pourraient être visées, sachant que les maladies mentales représentent plus du tiers des rentes, seraient par exemple tous les troubles de dépendance, les épisodes dépressifs, les troubles de la personnalité, les troubles somatoformes, le syndrome de fatigue chronique, la fibromyalgie, etc. Ces maladies sont sur une liste noire qui circule dans les offices AI et donne une idée des maladies exclues d'office.

Corinne Béguelin



## Réinsertion professionnelle

# Mission impossible?

Selon l'USS, la proportion de conventions collectives s'élève à 37% en Suisse contre 78% dans les 15 premiers pays membres de l'Union européenne.

A défaut de loi il faudrait au moins pour la réinsertion davantage d'approches structurelles en y intégrant les partenaires sociaux. Il faut que le/la travailleur-euse puisse bénéficier d'un meilleur appui lors de difficultés rencontrées dans son entreprise et que cette dernière considère cet échange comme nécessaire.

De plus l'USS a dénoncé auprès de l'Organisation internationale du travail le manque de protection des travailleurs-euses qui ont une activité syndicale. L'OIT a bien évidemment jugé cette protection insuffisante, et a demandé aux associations patronales et syndicales de dialoguer, sans succès.

Le Code suisse des obligations oblige certes les employeurs condamnés à verser une indemnité. Mais les juges accordent rarement l'indemnité maximum de 6 mois de salaire. Le Code ne prévoit pas non plus la réintégration du travailleur, seule sanction véritablement dissuasive dans ce genre de cas et seule réhabilitation réelle pour la personne licenciée.

Cela montre qu'il est très difficile de mettre en place des accords, des structures de concertation, en vue d'améliorer les conditions de travail et la réinsertion de personne en situation de

handicap quand si peu de secteurs sont conventionnés, que manque la protection des militants représentants syndicaux. Cela fait que les patron-nés restent seul-e-s maîtres à bord.

L'autre grande faiblesse du système suisse soulève par un rapport de l'OCDE est l'absence d'assurance perte de gain en cas de maladie, ce qui a pour conséquence de plonger très vite les travailleurs-euses non couverts dans une très grande précarité et détresse. Le fait qu'on ait affaire à des assureurs privés rend très difficile toute perspective de collaboration durant la maladie, car ces assureurs ne se privent pas d'exclure les assurés de la couverture de l'assurance quand ils en ont la possibilité.

La réintégration doit également passer par un système contraignant de quotas, un certain pourcentage de personnes en situation de handicap, selon la taille de l'entreprise. Au final il faudrait simplement plus d'ouverture dans l'esprit des employeurs et plus de flexibilité et d'imagination autour de cette problématique.

Au vu de ces éléments, il n'est pas exagéré de dire que la réinsertion est quasi mission impossible. Seules 8% des entreprises ont pris conscience de leur responsabilité sociale en engageant des personnes en situation de handicap, ce qui représente seulement 0.8% des emplois.

CB

## AGENDA campagne AI

### CARAVANE du 12 mai 2007-

9h rue des Gares: départ de la Caravane constituée d'un minibus pour personne avec une mobilité réduite, une voiture, vélo, personne à pied (appeler le syndicat pour connaître le lieu de départ). La Caravane distribuera du matériel pour sensibiliser la population à voter contre la 5<sup>e</sup> révision de l'AI. La Caravane passera par

- le marché de Carouge,
- le marché aux Puces, lieu du stand principal,
- le Forum des Eaux-Vives, entre la Coop et la Migros: lieu avec un stand
- l'entrée du Bain des Pâquis: lieu avec un stand

Pour participer à cette journée inscrivez-vous au SIT auprès de Corinne Béguelin, ou alors rejoignez la Caravane à tout moment en faisant le 079 - 405 11 45, ou en venant directement à un des 3 stands pour assurer une présence entre 10h et 16h00.

### 30 mai 2007 à la Maison des Associations Contre la Révision de l'AI. Soirée débat

20h00 - salle Rachel Carson  
Organisé par la Coordination AI

Pour avoir plus d'information vous pouvez télécharger et diffuser largement un film de propagande, avec l'entretien de trois personnes concernées par l'AI et l'interview d'une juriste de Pro Mente Sana qui synthétise les changements proposés par la 5<sup>e</sup> révision de l'AI. Vous trouverez ce film sur le Liens: [www.sit-syndicat.ch](http://www.sit-syndicat.ch), ou [www.ai-referendum.ch](http://www.ai-referendum.ch) ou [www.fslgeneve.org](http://www.fslgeneve.org).

Diffusez largement autour de vous le DVD de 50 min, intitulé:

### Punir les malades?

Entretiens sur la 5<sup>e</sup> révision de l'Assurance Invalidité (AI), le travail et la solidarité dans notre société

Un film de Cicerio Egli et le Comité contre la précarisation (CCP) Soutenu par le Forum social lémanique (FSL) et le Comité contre la 5<sup>e</sup> révision de l'AI.